Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1810

Artikel: UBS : le bilan des Danaïdes : quand les interventions classiques échouent, il faut, dans lintérêt national, imposer une réforme de structure

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013795

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UBS: le bilan des Danaïdes

Quand les interventions classiques échouent, il faut, dans l'intérêt national, imposer une réforme de structure

André Gavillet (23 janvier 2009)

Les seaux n'ont pas été épargnés. D'abord Singapour, qui valut à Marcel Ospel un dernier compliment: celui d'avoir fait jouer ses relations bancaires. Puis vint la recapitalisation par les actionnaires eux-mêmes. Puis l'intervention massive de la Banque nationale suisse s'engageant à reprendre pour un montant inouï des actifs pourris.

Certes tous ces seaux n'empêchaient pas le niveau boursier de baisser. Certes la justice américaine n'a toujours pas relâché son emprise – à propos, la Commission fédérale des banques a-t-elle ouvert une enquête sur ce qui semble être une violation de la convention de diligence et de la loi fédérale sur les banques? – mais on pouvait malgré tout espérer un assainissement à terme. Or est annoncé un mauvais quatrième trimestre et un résultat annuel pire que tous ceux connus jusqu'ici.

L'intérêt public

Cette brève revue de l'argent perdu, en vain, y compris l'argent public, n'est pas un exercice de lamentations. Ce sont des interventions qui se sont révélées inefficaces. Elles ne sont pas infiniment renouvelables. La BNS a déjà donné aux limites de son bilan. Les actionnaires sont découragés. Dès lors, quelle nouvelle thérapie?

Dans le débat parlementaire escamoté, l'argument décisif qui fut retenu et pas contesté fut le rôle particulier que jouent les banques. Elles irriguent tout le tissu économique. Ce sont, en comparaison anatomique, le cœur ou le poumon de l'économie. Et cet argument est toujours valable. Dès lors, que faire? Ce qui a été tenté n'a pas été opérationnel. Puisqu'il faut agir, puisque la faillite n'est pas acceptable, quelle politique?

La restructuration

Des trois activités d'UBS, la gestion de fortune, le négoce, la banque de détail, c'est cette dernière qui est étroitement liée à l'économie nationale par le crédit hypothécaire, le crédit commercial, le crédit aux entreprises. A notre connaissance, ce secteur est sain. Il importe donc qu'il soit préservé et que les activités mondiales de la banque ne l'entraînent pas dans leur tourbillon.

La restructuration est la seule politique de rechange possible. Elle peut prendre diverses formes: holding avec des filiales spécifiques ou, pour la banque de détail, pleine autonomie.

Comment obtenir cette restructuration? Ou bien en faire la condition absolue de toute nouvelle intervention publique (ou semi-publique, avec l'aide des banques cantonales). Ou l'imposer par une modification urgente de la loi sur les banques. Celle-ci stipulerait qu'une banque qui gère plus d'un pourcent déterminé du crédit bancaire national ne peut simultanément, avec la même structure, s'engager de manière significative dans des affaires mondiales.

Une telle modification de la loi est susceptible d'obtenir une majorité parlementaire. Il faut dès maintenant la promouvoir.